Paris, le 13 février 1921

BIBLIOTHÈQUE VICTOR COUSIN
Manuscrits
Fond Arconati Visconti
SORBONNE

5416

Cher Ami,

Je vous remercie pour la coupure sur les associations culturelles. Ces articles de politique ecclésiastique m'intéressent toujours un peu. Celui-là tourne autour d'un autre article publié à l'automne dernier dans la Revue des Deux Mondes par l'évêque de Nîmes. L'article en question n'est pas signé. Cet évêque s'appelle Chapon. Peut-être n'est-il pas fier de son nom. Car est-il permis de s'appeler Chapon? L'évêque est d'ailleurs un brave homme et assez libéral. Il fait ~~de temps~~ en temps quelque petite manifestation dansce genre là. On m'a dit, et je crois la chose certaine, — que son style varie beaucoup selon les secrétaires qu'il emploie. Il fait écrire ses articles, mais il a toujours le mérite de l'intention. D'ailleurs, lui-même fut, dans sa jeunesse, secrétaire de Dupanloup. On peut croire que, dans ce temps-là, il faisait en partie la besogne littéraire de son prélat, et il doit trouver naturel que d'autres maintenant fassent la sienne.

Il est certain que vous rendez un grand service aux jeunes docteurs et au doctorat. Mon imprimeur me dit qu'il y a un commencement de baisse sur le papier, mais les frais d'impression demeurent très élevés. Les travaux reçus, par

des auteurs qui ne sont pas encore connus, ne peuvent guère trouver d'éditeur. Il faut que l'auteur fasse une partie, au moins, des frais. Ou bien on ne pourrait publier que des livres peu considérables de format, et pour la vulgarisation. Votre subvention permettra d'éditer plusieurs thèses solides. Je ne sais si les Académies ne pourraient pas utiliser davantage leurs prix de cette manière là. Mais nous verrons en des temps où les soucis matériels dominent ceux de l'esprit. L'hypnose des ténèbres règne sur le monde.

Et voilà Cumont qui s'en va. Consolons-nous, car il revendra. Je l'attends aujourd'hui et j'aurai justement à lui parler d'une note qu'il m'a promise pour ma Revue. Il s'agit de Zoroastre, et j'ai une communication à lui faire sur ce sujet palpitant, quoique dépourvu d'actualité.

Je me suis bien amusé tout après-midi. J'avais besoin de faire légaliser ma signature pour une procuration donnée en vue d'un conseil de famille qui se tient à Saint-Yrieix la semaine prochaine et auquel je ne puis assister. Avec ma feuille je me transporte au commissariat voisin. « Monsieur », me dit le secrétaire, « il faut, pour authentiquer votre signature, deux témoins patentés. Mais

vous pouvez prendre votre concierge et un commerçant quelconque ». Je m'en vais donc prier ma concierge et lui demander où trouver le commerçant nécessaire. « Il y a », dit-elle, « le boulanger qui est dans la maison ». Et elle s'en va trouver le boulanger. Le boulanger était à son fourneau, pas présentable. Mais il restait la pâtissière, pas présentable. Je m'en retournai donc entre ma concierge et ma boulangère. Ces dames signèrent. Il résultait de leur attestation que j'étais bien Alfred Loisy. Cependant le visa du Commissaire était encore indispensable pour garantir la chose, et l'on me priait de repasser dans une heure. Je retournai donc à la maison avec mes deux compagnes, que je remerciai de mon mieux pour le grand service qu'elles m'avaient rendu. Une dernière visite au commissariat me mit en possession de mon précieux papier. Le commissaire garantissait l'exactitude matérielle de ma signature, comme ces dames avaient garanti mon identité personnelle. Et j'admirais comment notre administration s'entend à prévenir les fraudes qu'on n'a pas l'intention de commettre. Du reste, la loi, qui ne badine pas, m'infligeait cinquante francs d'amende pour le cas où je n'aurais pas comparu en personne ou par représentant à ce conseil de famille auquel je me pouvais autant dire frauduleusement dans l'impossibilité de prendre part et me m'assurer

que fictivement ; car ma procuration est donnée en blanc ; et c'est le notaire avec le juge de paix qui désigneront mon représentant. D'où il suit que tout cela est comédie rituelle, et que tout se passera exactement comme si j'étais resté en dehors de l'affaire.

Des flots d'éloquence ont coulé sur les accords de Paris. Grâce à Briand nous réalisons maintenant la perfection du régime parlementaire. Tous nos orateurs de la Chambre et du Sénat peuvent se donner carrière. Ils trouveront toujours à qui parler. Un plus fort qu'eux aura le dernier mot. Nous sommes accoutumés à vivre de paroles ; et nous ne changerons pas de régime, devions-nous en mourir. Le plus clair est qu'on fera le possible pour grossir les ressources pécuniaires par l'indemnité allemande, sans modifier le système intérieur de gaspillage. Je crois que cette politique est à la fois dangereuse ; mais, comme je dois penser que je n'y entends rien, il est possible que je me trompe.

Affectueux respects.

A. Loisy